

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1598

présenté par

M. Pellois, Mme Verdier-Jouclas, Mme Le Feur et M. Daniel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.